

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

douane.gouv.fr

 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 4 novembre 2017

La douane saisit près de 750 kg de cocaïne sur le port de Jarry en Guadeloupe

Vendredi 3 novembre, les douaniers de la brigade des Douanes de Baie-Mahault ont saisi près de 750 kilogrammes de cocaïne sur un conteneur en provenance de Paramaribo (Suriname) et à destination d'Anvers (Belgique).

La valeur de la marchandise est estimée à plus de 30 millions d'euros sur le marché illicite de la revente au détail des stupéfiants.

La saisie résulte d'un ciblage, réalisé grâce à l'outil « import control system » (ICS), qui permet de mener des analyses de risque automatisées sur les déclarations de transport de marchandises, bien en amont de leur arrivée sur le territoire européen.

Avant l'arrivée d'une marchandise sur le territoire, les opérateurs transmettent aux douanes européennes des déclarations anticipées contenant plusieurs données (noms de l'expéditeur et destinataire, type de marchandises...). Ces déclarations sont ensuite traitées automatiquement sur la base de critères de sélection mis en place notamment par le nouveau service d'analyse de risque et de ciblage de la douane française. Trois services spécialisés dénommés « cellules de levée de doute », procèdent alors à l'analyse des déclarations sélectionnées par l'automate, soit pour libérer les marchandises, soit pour prescrire un contrôle : Roissy pour tous les flux aériens en métropole et outre-mer, le Havre pour le vecteur maritime sur la côte Ouest et Marseille pour le vecteur maritime sur la zone méditerranéenne et pour la Réunion.

A l'issue du ciblage, réalisé par la cellule de levée de doute du Havre, les douaniers de Guadeloupe contrôlent le conteneur. Ils y découvrent, dissimulés dans 850 sacs de riz, 33 sacs contenant chacun 20 pains de cocaïne.

Cette saisie s'inscrit dans la continuité de plusieurs saisies de cocaïne précédentes opérées par les douanes de Guadeloupe (50 kilogrammes le 12 novembre 2016, 148 kilogrammes le 16 décembre 2016, [791 kilogrammes le 7 janvier 2017](#), confirmant une nouvelle fois la sensibilité des lignes maritimes transitant par les Antilles françaises à destination de l'Europe.

Les suites judiciaires de cette affaire ont été confiées par le parquet de la juridiction interrégionale spécialisée de Fort de France à l'office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants de la police nationale.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les photos la saisie : <https://www.flickr.com/photos/douaneFrance/albums/72157662249006568>

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Yann TANGUY, directeur régional des douanes de Guadeloupe 06 90 833 309

Mélanie Lacuire, Service de presse de la douane : 06 64 58 71 21 presse@douane.finances.gouv.fr